

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 279

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33 SEPTDECIES

À la dernière phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« de la décision du »

les mots :

« décidées par le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.